

## LA SÉGRÉGATION SOCIALE A-T-ELLE AUGMENTÉ ?

### LA MÉTROPOLE PARISIENNE ENTRE POLARISATION ET MIXITÉ

**RÉSUMÉ :** *L'idée que la ségrégation sociale a augmenté et qu'elle concerne avant tout les catégories défavorisées fait partie du sens commun politique, médiatique, académique. Pourtant, l'analyse détaillée de la distribution des différentes catégories sociales dans l'espace de la métropole parisienne montre que ce sont les classes supérieures qui sont le plus ségréguées et que leur auto-ségrégation s'intensifie. Parmi les catégories populaires, les plus ségrégués sont les ouvriers, dont les effectifs décroissent, alors que la plupart des catégories d'employés et des professions intermédiaires connaissent une ségrégation décroissante avec des effectifs croissants. Ces tendances générales résultent d'évolutions spatiales bien plus diversifiées que la dualisation souvent avancée. Elles se traduisent par une exclusivité accrue dans les espaces les plus bourgeois, qui s'élargissent, mais par des évolutions diversifiées des quartiers populaires ouvriers, où l'appauvrissement social est une modalité minoritaire mais préoccupante. Si la situation de mixité sociale reste la modalité résidentielle la plus fréquente pour les classes moyennes et populaires, le tissu social de ces espaces est menacé par la montée du chômage et de la précarité, qui affectent de façon croissante les classes moyennes elles-mêmes.*

Le seul fait de poser la question peut paraître étrange, tant l'accentuation de la ségrégation, aussi bien sociale qu'ethno- raciale, semble une évidence partagée en France, les divergences éventuelles portant sur l'analyse de ses causes et des moyens d'y remédier. Pourtant, l'examen attentif des ouvrages de sciences sociales qui développent cette thèse, comme celui des textes politiques qui entendent mettre en place des politiques anti-ségrégatives, montre l'absence quasi totale de validation empirique de cette certitude.

Ni la Loi d'orientation pour la ville, ni la Loi solidarité et renouvellement urbain, qui ont prôné avec force le nécessaire développement de la « mixité sociale », n'en ont proposé une définition et une méthode de mesure qui permettrait d'étayer le diagnostic, et d'évaluer l'efficacité des politiques mises en œuvre. Pourtant, depuis les années 1950, les sciences sociales ont proposé et mis en œuvre de nombreuses méthodes de mesure de la ségrégation, définie comme inégale distribution des groupes



sociaux dans l'espace urbain<sup>1</sup>. Il est vrai cependant que les thèses qui ont eu le plus d'écho ont surtout été celles qui affirmaient des évolutions fortes, voire dramatiques. La thèse qui a le plus influencé les analyses des grandes métropoles depuis une quinzaine d'années est celle de S. Sassen sur la « ville globale » (1991), dont un élément majeur est l'idée de la dualisation de la ville globale comme conséquence de sa mutation économique<sup>2</sup>. Dans son ouvrage, l'auteur illustre sa thèse par la mise en évidence des évolutions contrastées de certains espaces urbains, mais écarte l'idée d'une analyse d'ensemble de la transformation de la géographie sociale des trois villes qu'elle étudie en plaçant que les formes nouvelles de polarisation socio-spatiale seraient les témoignages des ruptures décisives révélant le nouveau modèle socio-économique urbain (op. cit. p. 251).

Du point de vue des débats sociologiques internationaux sur l'évolution des grandes métropoles, comme du point de vue des débats politiques français sur la ségrégation et la mixité, il est donc utile d'essayer de répondre à la question de l'éventuelle intensification de la ségrégation. Mais comment décrire empiriquement celle-ci afin de vérifier si elle s'intensifie ? Il faut pour cela procéder à trois principaux choix méthodologiques<sup>3</sup>. Le premier est celui des catégories sociales dont on pense qu'elles sont l'objet de ségrégation ou, plus largement, qu'elles sont inégalement réparties dans l'espace résidentiel<sup>4</sup>. Nous discuterons ici des catégories permettant l'étude des ségrégations renvoyant aux inégalités socio-économiques, ce qu'on entend généralement par ségrégation sociale. Les interrogations actuelles sur la ségrégation ethno-raciale sont tout aussi importantes aujourd'hui, et celle-ci est largement imbriquée avec la ségrégation sociale, mais elle nécessite une discussion théorique et méthodologique qui sera présentée dans un autre article.

Le deuxième choix est celui des espaces d'étude, lui-même double : choix de l'ensemble spatial au sein duquel on analyse la distribution des catégories sociales retenues, et choix des subdivisions de cet ensemble que l'on va comparer les unes aux autres. C'est une question sociologique avant d'être méthodologique : quel est l'ensemble dont on suppose qu'il fait, ou devrait faire, « société », et dont les différenciations socio-spatiales sont susceptibles de compromettre la cohésion ? Quelle est l'échelle des découpages spatiaux permettant de saisir le mieux les relations sociales entre catégories pertinentes à cet égard ? C'est principalement le niveau de la ville sur lequel sont focalisés les débats sur la ségrégation, l'unité économique de l'agglomération urbaine ou de la métropole rassemblant un ensemble de catégories qui sont ensuite plus ou moins séparées par les processus ségrégatifs<sup>5</sup>. Analyser la ségrégation dans une ville suppose donc de considérer, et de comparer entre eux, l'ensemble des sous-espaces ou « quartiers » de cette ville. Mais quel découpage en

1. Cf. Rhein, C. 1994a, pour une présentation détaillée de l'évolution historique de ces méthodes et des débats auxquels elles ont donné lieu.
2. Thèse que nous avons déjà critiquée sur d'autres aspects dans un précédent article (Préteceille, 1995).
3. On trouvera une discussion plus détaillée de cette question dans Préteceille (2004).
4. On peut aussi s'intéresser à la ségrégation dans l'espace de travail, voir par exemple Préteceille et al. (2005), ainsi qu'aux inégalités d'accessibilité ou d'usage des différents types d'espaces.
5. La traduction méthodologique de cette perspective suppose des définitions empiriques adéquates. En France, la définition des aires urbaines par l'INSEE correspond assez bien à cette approche de l'unité fonctionnelle économique d'une ville.

unités résidentielles ou quartiers retenir ? Nous le discuterons plus loin en présentant différents résultats.

Le troisième choix méthodologique est celui des méthodes d'analyse statistique avec lesquelles on va chercher à caractériser la ségrégation. Les méthodes utilisées en sociologie ont été pour l'essentiel celle des indices et celle des typologies<sup>6</sup>, qui ont des avantages et des inconvénients croisés, et que nous utiliserons de façon complémentaire.

## 1. LA SÉGRÉGATION SOCIALE A-T-ELLE AUGMENTÉ DANS LA MÉTROPOLE PARISIENNE ?

Dans la littérature sociologique américaine, les analyses empiriques concernant la ségrégation sociale sont peu nombreuses, malgré l'apport initial de Duncan et Duncan (1955). Celles qui existent utilisent surtout la caractérisation par le revenu, et sont peu discutées<sup>7</sup>. Effet sans doute de la thématique prédominante des représentations sociales par les divisions ethno-raciales et du refoulement des divisions de classe – même si le terme est utilisé – par l'usage de la variable revenu, renvoyant à l'idée d'une hiérarchie continue que la mobilité sociale permet de parcourir, et à l'absence de catégorisation socioprofessionnelle utilisable (cf. Chauvel *et al.*, 2002). Peu de travaux de comparaison internationale donnent d'ailleurs des réponses convaincantes du fait des différences de catégorisation et de méthode<sup>8</sup>, la plupart s'en tenant à des comparaisons qualitatives<sup>9</sup>.

Dans le cas de la France, la question de la ségrégation est le plus souvent assimilée à celle des populations pauvres concentrées dans les quartiers en difficulté – exclusion sociale, exclusion urbaine, pour résumer – et a donné lieu à de nombreux travaux de type monographique. Cependant, un certain nombre de sociologues, de géographes et d'économistes ont proposé des analyses empiriques systématiques de la ségrégation socio-économique. On mentionnera seulement, pour l'analyse de l'ensemble du territoire, les typologies de N. Tabard (1993, 2002), et, sur la métropole parisienne, les travaux de C. Rhein (1997, 1998a, 1998b) et les nôtres. Mais les thèses les plus fréquemment reprises par les représentations politico-médiatiques dominantes, comme celles de J. Donzelot (1999, 2004), ne se préoccupent pas de démonstration empirique et ne tiennent guère compte des résultats de ces travaux. L'ouvrage récent d'E. Maurin (2004) est un cas différent, car il a entendu valider empiriquement sa thèse sur le « ghetto français », nous discuterons de ses résultats et méthodes plus loin.

6. Pour une discussion de ces méthodes, de leurs évolutions, avantages, inconvénients et contraintes, cf. Rhein, 1994a, et Prêteceille, 2004.
7. Citons les travaux de J. Logan sur les métropoles américaines, où il a calculé pour chacune les indices de dissimilarité entre revenus bas, moyens et hauts. <http://mumford.albany.edu/census/segregation/home.htm>
8. Dans un article récent, S. Musterd (2005) compare les pauvres dans les 100 plus grandes villes des USA aux pauvres à Anvers, aux chômeurs à Lille, aux bénéficiaires d'assistance à Manchester, aux ouvriers à Milan... exercice qui paraît assez vain tant les différences de catégorisation et d'échelle de découpage spatial sont susceptibles d'induire des différences importantes de valeur des indices de ségrégation.
9. Citons, parmi les plus marquants, Musterd et Osterdorf, 1998, et Marcuse et Van Kempen, 2000.



Les indices – dont les plus simples, et d'interprétation la plus intuitive (le pourcentage d'une catégorie qui devrait déménager pour avoir une distribution spatiale semblable à l'autre) sont les indices de ségrégation et de dissimilarité (définition en annexe) – permettent une réponse synthétique, sous réserve que les définitions des catégories et les découpages spatiaux soient les mêmes aux différentes dates.

Dans des travaux antérieurs sur la métropole parisienne (Préteceille, 2000), nous avons utilisé le découpage en communes, et en 80 quartiers pour Paris, découpage le plus fin qui était à la fois stable dans le temps et compatible avec le taux de sondage du recensement pour utiliser des catégories assez détaillées. Il a certaines justifications sociologiques – les habitants d'une même commune ont accès aux mêmes équipements et services municipaux, paient les mêmes impôts locaux, votent pour les mêmes institutions locales, etc. – mais deux inconvénients, les disparités de taille des communes, qui rendent les analyses statistiques plus fragiles, et la taille importante de nombreuses communes, qui rassemblent des quartiers sociologiquement assez différents dans de nombreux cas. Dans nos travaux plus récents (Préteceille, 2003), nous avons utilisé le découpage de la métropole en IRIS<sup>10</sup>, quartiers d'environ 2000 habitants, découpage introduit par l'INSEE pour le recensement de 1999, qui a le double avantage de permettre des analyses statistiques plus robustes du fait de la plus grande homogénéité des tailles<sup>11</sup> et d'identifier les quartiers différents d'une même commune. Mais toutes les données ne sont pas disponibles à l'échelle de l'IRIS pour les chercheurs.

Les catégories utilisées pour l'analyse ont été les catégories socioprofessionnelles détaillées, que nous avons croisées avec les données sur le chômage et la précarité. Ce choix de variables correspond à l'exploration de l'hypothèse selon laquelle la position des actifs dans les rapports de travail – telle que la décrit la CS – et sur le marché du travail joue un rôle majeur dans la définition de leurs possibilités, ressources et contraintes de localisation résidentielle. La CS a été suffisamment validée par de nombreux travaux sociologiques pour qu'il ne soit besoin d'en vanter les qualités et la supériorité sur la variable du revenu, souvent préférée par les économètres mais plus difficile à interpréter et plus éloignée de la description des rapports de travail (cf. par exemple Desrosières et Thévenot, 1988, Bihr et Pfefferkorn, 1995, et le dossier de *Sociétés Contemporaines* n°45-46). Il est important cependant de l'utiliser dans sa version détaillée, en 31 postes, car une partie du débat sociologique sur la ségrégation sociale concerne des différences entre catégories qu'on ne perçoit pas si on se contente de la CS agrégée en 6 postes, voire d'un amalgame entre « catégories supérieures et moyennes » qu'on oppose aux « classes populaires », artefact dualisateur souvent pratiqué. Il est aussi important à notre sens de l'enrichir par la prise en

**10.** L'espace étudié est la région Ile-de-France, approximation légèrement par défaut de l'aire urbaine de Paris. Les IRIS sont les Ilôts Regroupés pour l'Information Statistique. Les données utilisées, issues des recensements, proviennent soit des tableaux construits dans le cadre d'une étude en coopération avec la direction régionale de l'INSEE Ile-de-France pour la direction régionale de l'équipement, soit des tableaux fournis par le Centre Maurice Halbwachs – ADISP.

**11.** Pour des raisons de validité statistique des données concernant des catégories détaillées, nous n'avons retenu que les 4398 IRIS comptant plus de 400 actifs, les autres correspondant à un usage prédominant autre que résidentiel ou étant de très petites communes rurales ou péri-urbaines. Ce qui écarte 2,4 % de la population active. Le coefficient de dispersion des tailles est de 37 % pour cet ensemble d'IRIS, contre 131 % pour les 809 communes et quartiers parisiens correspondant.

compte du chômage et de la précarité de l'emploi, pour tenir compte de la modification des identités sociales résultant de la montée de ces deux modes de fragilisation de la situation des salariés <sup>12</sup>.

A partir de ces choix méthodologiques, on a donc calculé les indices de ségrégation des différentes catégories socioprofessionnelles aux recensements récents. Pour les années 1990, pour lesquelles les résultats sont les plus robustes <sup>13</sup>, on trouve (tableau A-1 en annexe) une ségrégation accrue pour deux des catégories supérieures, les cadres administratifs et commerciaux des entreprises et les ingénieurs et cadres techniques d'entreprise ayant un emploi stable. A l'autre extrémité de l'échelle sociale, on trouve aussi une ségrégation nettement accrue pour toutes les catégories d'ouvriers et les contremaîtres et pour deux catégories d'employés ; ainsi que pour les ouvriers précaires et chômeurs et les employés chômeurs. Entre les deux, la ségrégation a décliné pour toutes les professions intermédiaires (sauf les contremaîtres) et pour la majeure partie des catégories supérieures, celles qui sont d'ailleurs les plus « moyennes » par le revenu et la position hiérarchique.

Les catégories pour lesquelles l'augmentation relative de l'indice de ségrégation est la plus forte (9 % et plus) entre 1990 et 1999 sont quatre catégories ouvrières, dont les effectifs sont en fort recul, et les employés administratifs d'entreprise, dont l'effectif a aussi fortement diminué. Les contremaîtres, les employés civils et agents de service de la fonction publique et les autres catégories d'ouvriers dont l'indice de ségrégation a progressé, mais moins fortement, ont tous connu un recul de leurs effectifs plus ou moins marqué. Pour l'ensemble de ces catégories populaires, l'augmentation de la spécificité de leur distribution résidentielle peut donc être interprétée comme une décroissance de ces catégories qui a été moindre dans les zones où elles étaient déjà le plus concentrées. On rapprochera de cette interprétation les cas des CDD ouvriers, dont les effectifs sont presque stables, et des chômeurs employés et ouvriers dont les effectifs sont ceux qui présentent le taux de croissance le plus faible parmi les chômeurs.

À l'appui de cette hypothèse, on peut souligner *a contrario* le cas des catégories populaires dont les effectifs augmentent, notablement ou fortement : employés de commerce, personnels des services directs aux particuliers, CDD employés, apprentis, intérimaires. Pour tous, l'indice de ségrégation diminue plus ou moins fortement.

Dans le même sens, la plupart des cadres et professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires, dont les effectifs augmentent pour l'essentiel, y compris les CDD et les chômeurs, voient leur indice de ségrégation diminuer. Il y a cependant, rappelons-le, deux exceptions notables, du côté des catégories supérieu-

**12.** Cf. Prêteceille, 2000, 2001 et 2003 pour une discussion théorique de ce choix et une présentation de la méthode de construction de la variable. Notre analyse concerne donc l'ensemble de la population active, hommes et femmes, y compris les chômeurs. D'autres choix sont possibles, correspondant à l'exploration d'autres hypothèses, comme l'ont fait par exemple N. Tabard ou C. Rhein. Ces choix différents sont complémentaires à mon sens. La contrainte d'homogénéité des variables et la nature des données (sondage au 1/4 du recensement) font qu'on ne peut explorer finement qu'une hypothèse à la fois.

**13.** Pour les années 1982-90, les résultats établis à l'échelle des communes et sans distinguer les chômeurs et les précaires indiquaient cependant déjà des tendances générales assez semblables.



res <sup>14</sup> : les cadres d'entreprise et ingénieurs ayant un emploi stable, dont les effectifs augmentent et dont l'indice de ségrégation progresse.

La première réponse à la question initiale est donc que la ségrégation a augmenté pour les cadres d'entreprise d'un côté, pour les ouvriers et une partie des employés de l'autre, mais qu'elle a reculé pour les autres catégories de cadres et professions intellectuelles supérieures, pour les professions intermédiaires, sauf les contremaîtres, et pour celles des catégories d'employés dont les effectifs augmentent.

Cette réponse est cependant insuffisante à deux titres. D'une part, les variations des indices mesurent des évolutions moyennes pour l'ensemble des situations urbaines et peuvent résulter d'évolutions homogènes comme d'évolutions disparates qui verraient, par exemple, la polarisation sociale s'accroître fortement dans certains espaces et se réduire dans d'autres. D'autre part, le caractère relatif de la ségrégation sociale dans la métropole parisienne – les valeurs des indices sont assez faibles comparés à celles de la ségrégation ethno- raciale dans les villes américaines, qui peuvent dépasser 0,8 – laisse penser que les situations résidentielles y sont surtout des mélanges entre catégories, dont il est important de connaître les composantes et les dosages. C'est tout l'intérêt de l'utilisation des typologies, qui permet de caractériser les profils sociaux typiques des différents espaces. Dans la suite du texte, nous nous appuyons sur les résultats des typologies socioprofessionnelles de la métropole parisienne que nous avons élaborées à partir des données des recensements de 1982 et 1999 (Préteceille, 2000 et 2003).

## 2. LES CLASSES SUPÉRIEURES, BÉNÉFICIAIRES ET MOTEUR DE LA SÉGRÉGATION

Dans l'essentiel du discours des politiques publiques sur la ségrégation sociale et dans une bonne part de la littérature des sciences sociales, la question de la ségrégation est celle des pauvres dans la ville, de l'exclusion sociale et urbaine. Pourtant, le premier résultat qui attire l'attention, quand on cherche à caractériser empiriquement la ségrégation actuelle dans les grandes villes du monde capitaliste développé, c'est que la ségrégation la plus forte est d'abord celle des classes supérieures.

Encore faut-il pouvoir identifier empiriquement ces classes, ce qui n'est pas toujours facile et, en particulier, les distinguer des classes moyennes, avec lesquelles elles sont souvent mélangées. Dans les catégories socioprofessionnelles françaises, on sait que les classes supérieures se trouvent essentiellement au sein des CS des cadres et professions intellectuelles supérieures, bien qu'une bonne partie de celles-ci appartienne, du point de vue de la place dans la distribution des revenus, du patrimoine et de la position hiérarchique, aux classes moyennes.

Pour la métropole parisienne, les indices de ségrégation les plus forts en 1982, 1990 et 1999, qu'ils soient calculés selon les IRIS ou les communes et quartiers, sont pour les chefs d'entreprise et les professions libérales ainsi que pour les professions de l'information, des arts et du spectacle. Les cadres de la fonction publique et les cadres d'entreprise ont des indices un peu moins forts, mais des recherches sur des groupes spécifiques, comme celles de M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot (1989)

**14.** Notons d'ailleurs que ce résultat montre l'intérêt d'utiliser des catégories assez détaillées : si on avait considéré l'ensemble des cadres et professions intellectuelles supérieures, on aurait trouvé un résultat gommant les évolutions divergentes entre les différentes catégories supérieures.

sur les membres des grands corps de la haute fonction publique ou des grands cercles, d' Y. Grafmeyer sur le « Tout Lyon » (1992) ou de P.-P. Zalio sur la bourgeoisie marseillaise (1999) ont montré l'extrême concentration résidentielle des groupes appartenant à l'élite.

Cette ségrégation la plus intense des classes supérieures est un résultat qui devrait fortement attirer l'attention, d'autant qu'il est ancien, stable et systématique. Et pourtant, c'est un résultat systématiquement oublié. Ainsi nombre d'analyses fondées des classes moyennes les acteurs principaux, par leur « sécession », de l'isolement et de la relégation des classes populaires, mais ne disent strictement rien des classes supérieures. La thèse d'E. Maurin sur le « séparatisme généralisé » homogénéise la contribution des différentes classes dans une prétendue recherche de l'entre-soi commune à tous, après avoir pourtant noté que la ségrégation des classes supérieures est la plus forte.

Pourtant, cette auto-ségrégation des classes supérieures est celle qui, du point de vue des mécanismes de production de la ville et de définition de l'accès aux localisations résidentielles pour les différents groupes sociaux, est de loin la plus structurante pour la hiérarchisation des inégalités urbaines. D'une part, l'appropriation par ces classes des meilleurs espaces urbains pour leur résidence comme pour les sièges sociaux de leurs entreprises, y entraîne, selon la logique de la rente foncière, les prix fonciers et immobiliers les plus élevés. Prix élevés qui ne peuvent que rendre ces espaces rapidement inaccessibles aux catégories sociales moins huppées. Pas besoin d'être activement raciste anti-pauvre ou raciste tout court pour éviter la présence des classes populaires, la logique du marché y suffit – il faut seulement prendre garde à empêcher les décisions politiques qui pourraient conduire à l'implantation de logements sociaux. Prix élevés qui, en contribuant de proche en proche à l'établissement de ceux des localisations un peu moins désirables, puis les suivants etc. constituent, comme les économistes du marché foncier l'ont montré, le principe de hiérarchisation des prix et de diffusion des mouvements de hausse, donc de la sélectivité sociale des localisations résidentielles ainsi hiérarchisées. Si les plus pauvres se trouvent (statistiquement et en l'absence de politiques publiques venant modifier cette logique) relégués dans les localisations les moins désirables, c'est au terme d'une chaîne de sélections sociales successives des populations résidentes dont le premier maillon s'origine au cœur des beaux quartiers.

Dans la typologie socioprofessionnelle des quartiers de la métropole parisienne que nous avons construite pour 1999 (Préteceille 2003), qui décrit les contrastes sociaux en 18 types rassemblés en 3 groupes – espaces supérieurs, espaces moyens-mélangés, espaces populaires-ouvriers –, le caractère socialement exclusif des six types du groupe des espaces supérieurs peut être résumé par le fait qu'ils comptent 46,5 % de cadres et professions intellectuelles supérieures et d'indépendants<sup>15</sup>, contre seulement 29 % d'employés et d'ouvriers. Et les deux types de quartiers les plus huppés sont beaucoup plus exclusifs, avec plus de 55 % des actifs dans les catégories supérieures et moins de 25 % dans les catégories populaires.

**15.** Artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Si cette CS est assez peu ségrégée dans l'ensemble (sauf les chefs d'entreprise) cela tient en partie à sa grande hétérogénéité et il est vraisemblable que ses membres résidant dans les beaux quartiers appartiennent à la partie supérieure de la CS, plus proche de la bourgeoisie que de la petite bourgeoisie modeste.



Non seulement les catégories supérieures ont un poids important dans les espaces supérieurs, mais elle y sont aussi fortement concentrées : 53 % des cadres et professions intellectuelles supérieures y résident, contre 28 % de l'ensemble des actifs. On retrouve là ce qu'exprimait de façon synthétique l'indice de ségrégation. Aucune autre grande CS n'est d'ailleurs ainsi majoritairement concentrée dans les espaces où elle est le plus fortement présente. Aussi ces catégories côtoient-elles fort peu de membres des classes populaires lorsqu'elles résident dans les espaces supérieurs ; et une minorité seulement résident dans d'autres types d'espaces où elles font l'expérience de la « mixité sociale » – groupe des types que nous avons nommés moyens-mélangés essentiellement, où résident 39 % des cadres et professions intellectuelles supérieures, qui ne sont plus que 8 % dans le troisième et dernier groupe des types populaires-ouvriers. Encore faut-il ajouter que la partie réellement supérieure de ces catégories réside presque exclusivement dans les espaces supérieurs, comme l'ont montré les travaux cités précédemment.

De plus, comme on l'a déjà vu à propos des indices de ségrégation, l'auto-ségrégation d'une partie des catégories supérieures, celle constituée par les cadres d'entreprise, tend à s'accroître. Les résultats des analyses des correspondances sur le tableau des effectifs des catégories par IRIS en 1990 et 1999 vont dans le même sens<sup>16</sup> : la part de variance expliquée par le premier facteur, qui décrit la hiérarchie sociale par une bipolarisation opposant classes supérieures d'un côté et ouvriers de l'autre, s'est accentuée (passant de 35,1 % à 38,3 %) ; et seules deux catégories supérieures, les cadres commerciaux et administratifs d'entreprise et les ingénieurs, ont vu leur contribution à ce facteur progresser ainsi que leur coordonnée, correspondant à une position plus extrême, donc à une distribution plus éloignée de la moyenne.

L'analyse de l'évolution des indices de dissimilarité entre catégories précise ces résultats : trois CS seulement présentent des accroissements significatifs de leurs indices de dissimilarité avec toutes les CS d'ouvriers, ce sont les professions libérales, les cadres administratifs et commerciaux d'entreprise et les ingénieurs et cadres techniques d'entreprise (Oberti et Préteceille, 2003, tableau 3a p. 39 et 3b p. 42)<sup>17</sup>.

Dans les espaces qui étaient déjà supérieurs en 1990, l'exclusivité s'est encore un peu renforcée puisque la seule grande catégorie d'actifs ayant un emploi stable qui y progresse est celle des cadres et professions intellectuelles supérieures, toutes les autres CS voyant leurs effectifs se réduire.

La population active totale de ces espaces déjà supérieurs augmentant fort peu, la part la plus importante de la croissance des catégories supérieures au cours des années 1990 se produit ailleurs<sup>18</sup>. Cette croissance hors des espaces privilégiés n'entraîne pourtant pas de baisse de la ségrégation de ces catégories. Elle s'opère essen-

**16.** Cf. E. Préteceille (2003) p. 86-89.

**17.** Les indices de dissimilarité avec toutes les catégories ouvrières s'accroissent également pour les instituteurs, mais avec des écarts nettement plus faibles, et avec toutes les catégories ouvrières sauf une pour les professions de l'information, des arts et du spectacle, mais avec des écarts encore plus faibles que pour les instituteurs.

**18.** Dans ce qui suit, on s'appuie sur le croisement de la typologie socioprofessionnelle des IRIS en 1990 avec la typologie des évolutions de leur profil socioprofessionnel entre 1990 et 1999, cf. Préteceille (2003).

tiellement dans deux ensembles de types d'espaces, des quartiers moyens-mélangés en 1990 qui s'embourgeoisent fortement, et des quartiers populaires en 1990 qui se « gentrifient » ; même si dans les deux cas les catégories populaires reculent sensiblement, cette évolution y rapproche localement les catégories supérieures de catégories populaires et joue dans le sens d'une baisse de la ségrégation. Mais cette contribution est plus que compensée, d'une part par l'accroissement déjà signalé de l'exclusivité des espaces supérieurs, d'autre part par le net recul des cadres d'entreprises dans les espaces moyens ou populaires ayant connu une résistance ou une croissance du poids des catégories populaires.

Il est difficile de comparer ces résultats à d'autres puisque l'absence des catégories supérieures du débat est la caractéristique de la plupart des thèses sur la question. L'ouvrage d'E. Maurin mérite une attention particulière puisqu'il est l'un des seuls à chercher à argumenter empiriquement son point de vue sur la ségrégation sociale et qu'il y traite de l'ensemble des catégories sociales, dont les catégories supérieures. S'il reprend bien l'idée que la ségrégation commence par celle des classes supérieures, il affirme cependant que « la richesse n'est ni plus ni moins concentrée sur le territoire qu'il y a une ou deux décennies » (op. cit. p. 14). Et pourtant les résultats sur lesquels il s'appuie nous semblent plutôt indiquer le contraire, puisqu'on y lit une augmentation sensible de son indicateur de ségrégation pour les plus diplômés, ainsi qu'une augmentation, plus légère, pour les plus hauts revenus<sup>19</sup>.

Mais en fait ses résultats ne peuvent être comparés aux nôtres. La première raison tient au champ géographique différent, l'ensemble de la France contre la seule métropole parisienne – on sait les hauts revenus très concentrés dans la capitale. La deuxième raison tient à ce qu'il utilise des catégories très agrégées, qui noient les cadres d'entreprise dans l'ensemble des cadres et professions intellectuelles supérieures.

La troisième raison, la plus importante, tient à l'échelle du découpage spatial retenu. Les unités spatiales que l'auteur compare sont des petits voisinages de 30 à 40 logements adjacents. Or de telles unités sont de l'ordre de grandeur de l'immeuble, du lotissement, bref, de l'ensemble résidentiel. Elles sont, à mon sens, beaucoup trop petites pour traiter de la question de la ségrégation qui se pose au niveau du quartier, comme on l'a discuté précédemment et comme le souligne l'ensemble de la littérature internationale sur la ségrégation – quelle que soit la définition que l'on donne du quartier. Trouver que les ensembles résidentiels sont socialement assez homogènes est un résultat somme toute trivial, compte tenu de l'homogénéité des prix ou des loyers, ou des règles d'attribution dans un immeuble HLM. Les résultats établis par E. Maurin ne permettent donc d'en tirer aucune conclusion significative sur la ségrégation sociale dans la société française, parce que les unités spatiales qu'il analyse sont bien trop réduites pour traiter la question.

En conclusion, l'autoségrégation des catégories supérieures tend à s'accroître par rapport aux catégories populaires pour celles qui constituent l'ensemble au sein duquel on trouve la bourgeoisie traditionnelle et la classe économiquement dominante – les professions libérales et les cadres d'entreprises – ensemble qui a les re-

**19.** Tableau 2 p. 93 : L'indicateur pour les diplômés > bac+2 augmente de 3,0 en 1991 à 3,3 en 2002, et pour le premier décile des rémunérations de 2,1 à 2,2.



venus les plus élevés. Cette tendance peut être considérée comme conforme au modèle théorique de la dualisation de la ville globale selon S. Sassen<sup>20</sup>, à ce détail près que l'autoségrégation des cadres à très hauts revenus de la finance, des multinationales et des services avancés aux entreprises, loin d'être un phénomène nouveau, spécifique de la « ville globale », ne fait que prolonger et renforcer ce qui était la tendance autoségrégative de la classe dominante avant la globalisation – alors que dans le cas de New York, le changement résulte du fort réinvestissement résidentiel du centre-ville, Manhattan, par ces catégories antérieurement plus tournées vers les *suburbs*.

La tendance semblable qu'on observe pour les professions de l'information, des arts et du spectacle relève de la même dynamique pour la partie de cette catégorie qui appartient à l'élite à très hauts revenus. Pour une autre partie cependant, la plus nombreuse, dont les revenus et les positions hiérarchiques sont bien plus moyens, elle relève d'une dynamique distincte qui est celle de la recherche de positions résidentielles centrales – liées à l'importance de ces positions dans les réseaux et la socialisation professionnelle et aux liens entre pratiques professionnelles et pratiques culturelles – mais distinctes des quartiers de la bourgeoisie traditionnelle et de leur extension.

D'autres tendances divergentes doivent cependant être signalées, celles de la baisse de la ségrégation par rapport aux catégories populaires pour les deux catégories supérieures les plus liées au secteur public et aux revenus les plus moyens – les cadres de la fonction publique et les professeurs et professions littéraires et scientifiques. Catégories absentes du modèle de S. Sassen, qui considère implicitement le secteur public et le *welfare state* comme une catégorie résiduelle, ce qui n'est certainement pas le cas en France. C'est donc une sérieuse remise en question des modèles du « séparatisme généralisé » ou de la « sécession des classes moyennes ».

### 3. LES CLASSES POPULAIRES ET LES QUARTIERS POPULAIRES : DES ÉVOLUTIONS DIVERSES

Les ouvriers constituent le second groupe social le plus ségrégué après les classes supérieures, et ces ségrégations sont complémentaires et opposées : la structure spatiale des différences socioprofessionnelles dans la métropole parisienne en 1999 est caractérisée avant tout par une hiérarchisation de statut des quartiers définie par l'opposition entre catégories supérieures et catégories ouvrières, c'est à dire la structure d'opposition de classe caractéristique des villes capitalistes depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Ce résultat se trouvait déjà, à quelques modulations près, dans notre typologie des communes de la métropole parisienne en 1982 (Préteceille, 2000), comme d'ailleurs dans des travaux conduits sur des périodes antérieures (Freyssenet et al, 1971, Rhein 1994b). Ce qui laisse penser que cette structure hiérarchisée présente une grande inertie historique. La structure sociale actuelle de l'espace urbain ne saurait ainsi être interprétée comme l'effet direct des seules tendances les plus récentes de réorganisation de l'économie, elle est d'abord l'héritage historique des effets des mouvements de l'économie et de la société en longue période, cristallisés tant dans les structures matérielles de l'espace bâti que dans ses formes sociales de valorisa-

**20.** Résultat que nous avons déjà signalé dans un travail antérieur (Préteceille, 1995).

tion symbolique et d'appropriation. Il est frappant de voir à quel point l'opposition de classe héritée de la société industrielle reste spatialement structurante alors que l'économie de la métropole francilienne est aujourd'hui très largement dominée par le tertiaire et que le poids des ouvriers a fortement décru, ne représentant plus en 1999 que 16,5 % des actifs ayant un emploi, contre 29,5 % pour les employés par exemple.

Les ouvriers sont, parmi les catégories populaires, ceux qui contribuent le plus à cette opposition spatiale aux classes supérieures : l'ensemble des catégories d'ouvriers contribuait pour 33 % au premier facteur de l'analyse des correspondances sur le tableau de la distribution des actifs par IRIS en 1990, contre 7 % pour l'ensemble des employés. Toutefois, la contribution des ouvriers ayant un emploi stable diminue fortement entre 1990 et 1999, de 25 % à 19 %, alors que la contribution des ouvriers précaires et chômeurs augmente, de 8 % à 10 %. De plus, la contribution des employés augmente elle aussi, de 7 % à 10 %, du fait essentiellement des employés de la fonction publique, des précaires et des chômeurs, les trois catégories d'employés les plus ségrégués et les plus proches spatialement des ouvriers.

Les contrastes sociaux les plus forts glissent donc d'une opposition bipolaire entre classes supérieures et ouvriers à une opposition entre classes supérieures et milieux populaires à dominante ouvrière et fortement marqués par la précarité et le chômage. Cette évolution confirme en partie le modèle de Sassen, du fait du poids croissant des précaires du secteur tertiaire ; mais en partie seulement, car la contribution des ouvriers reste prédominante et, parmi les employés, les personnels des services directs aux particuliers, qui correspondent à une partie du nouveau prolétariat tertiaire de la ville globale en cours de dualisation selon ce modèle, ont vu leur ségrégation diminuer sensiblement.

Cependant, cette accentuation de la bipolarisation entre classes populaires et classes supérieures ne saurait être assimilée à un mouvement de dualisation qui regrouperait ces deux ensembles sociaux dans des espaces séparés, avec un fossé se creusant entre des quartiers riches plus riches – ce qui est le cas – et des quartiers pauvres plus pauvres – ce qui n'est pas le cas de façon systématique, ni pour le fossé, ni pour les quartiers pauvres sauf partiellement.

Remarquons tout d'abord que, contrairement aux catégories supérieures, les catégories populaires ne résident pas majoritairement dans les espaces où elles sont prédominantes. Dans le groupe des types populaires-ouvriers, qui regroupent les quartiers où les ouvriers sont nettement surreprésentés, on trouve en 1999 44,6 % des ouvriers et 31,5 % des employés ayant un emploi stable ; les proportions sont du même ordre pour les ouvriers et employés précaires ; seuls les chômeurs ouvriers résident majoritairement (52 %) dans ces espaces. Un peu plus de la moitié des ouvriers réside donc dans des espaces non typiquement ouvriers : 44 % dans les espaces moyens, 12 % dans les espaces supérieurs ; et plus des deux tiers des employés : 48 % dans les espaces moyens, 20 % dans les espaces supérieurs.

Quant à la dynamique d'évolution résidentielle des catégories populaires, elle est assez diverse selon les types d'espaces et de trajectoires des quartiers :

— les ouvriers reculent fortement, on l'a déjà vu, dans les espaces supérieurs où ils étaient déjà peu nombreux, et dans les quartiers moyens-mélangés en cours



d'embourgeoisement – cela concernait 11,5 % des ouvriers ayant un emploi stable en 1990.

— dans une partie des quartiers moyens-mélangés et des quartiers populaires-ouvriers où la mixité sociale se maintient ou se renforce avec les classes moyennes (professions intermédiaires et catégories supérieures du public) les ouvriers reculent moins que la moyenne ou légèrement plus – cela concernait 53,3 % des ouvriers en 1990.

— et l'on trouve enfin des quartiers, surtout populaires-ouvriers, où les ouvriers reculent un peu plus que la moyenne, mais où toutes les autres catégories d'actifs ayant un emploi stable, des catégories supérieures aux employés, voient leurs effectifs baisser plus ou moins fortement, et où seuls progressent, fortement, les précaires et les chômeurs ; 32,6 % des ouvriers y résidaient en 1990. Les tendances sont semblables, mais moins contrastées, pour les employés, dont la distribution spatiale est moins polarisée que celle des ouvriers.

Si l'on regarde plus en détail l'évolution des seuls quartiers populaires-ouvriers, ceux-ci se classent dans quatre grandes modalités de changements de profil pour la période 1999-2000. La première est celle des quartiers en cours de « gentrification », déjà évoqués. Ils regroupaient 10,6 % de la population active de la métropole en 1990, 11,4 % des ouvriers et 11,5 % des employés. Ils ont perdu un peu plus d'ouvriers que la moyenne (-28 % contre -26 %) et plus encore d'employés (-8 % contre -5 %) ; ils ont gagné beaucoup de catégories supérieures et de professions intermédiaires, pour les deux la moitié environ de la croissance totale dans la métropole ; et ils ont vu une croissance des précaires et des chômeurs à peu près conforme à la moyenne. Comme la densité relative des ouvriers y baisse un peu, atteignant la moyenne alors que celle des catégories supérieures et des professions intermédiaires progresse et dépasse la moyenne, l'évolution de ces quartiers a contribué à la baisse de la ségrégation entre ces catégories. Seuls les chômeurs y sont nettement sous-représentés.

La deuxième est celle des quartiers populaires-ouvriers qui ont connu une croissance notable des catégories moyennes et des précaires. Ils regroupaient, en 1990, 16 % de la population active, 22 % des ouvriers et 17 % des employés. Les professions intermédiaires y ont cru de 15 %, les cadres de 10 %, les employés de 5 % ; les ouvriers ont reculé à peine plus que la moyenne, 27 % ; les précaires ont augmenté comme la moyenne, 50 %, et les chômeurs moins que la moyenne, 24 %. En 1999, les ouvriers y sont cependant encore nettement surreprésentés (densité relative 133), et les cadres sous-représentés (61), mais l'écart s'est réduit. Là aussi, dans ces quartiers qui, eux, sont restés populaires tout en devenant plus mélangés, la contribution a été à la baisse de la ségrégation des ouvriers par rapport aux cadres et surtout par rapport aux professions intermédiaires dont la densité a le plus progressé avec celle des employés.

La troisième modalité est caractérisée par le recul des cadres d'entreprise, la montée de la précarité mais la résistance des ouvriers. Cet ensemble comptait 10,5 % de la population active en 1990, et 12,1 % des ouvriers. Comme les ouvriers y reculent nettement moins qu'en moyenne et que les employés progressent (de 4 %, contre une baisse moyenne de -5 %), ces deux CS y voient leur densité relative progresser sensiblement. Celle des professions intermédiaires, qui progressent un peu,

reste stable, et celle des cadres diminue. Précaires et chômeurs progressent, mais moins qu'en moyenne. Au total, les quartiers de ce type connaissent encore une certaine mixité sociale en 1999, mélangeant milieux populaires où les actifs ayant un emploi stable restent prédominants et professions intermédiaires, mais la contribution à la ségrégation par rapport aux catégories supérieures s'y accroît.

La quatrième et dernière modalité est marquée par le recul de toutes les grandes catégories d'actifs ayant un emploi stable, des cadres aux ouvriers. Elle regroupait en 1990 21 % de la population active et 30,5 % des ouvriers. Seuls les précaires et les chômeurs y progressent, les premiers moins qu'en moyenne et les seconds nettement plus. Et parmi les chômeurs, la progression est surtout pour les classes populaires : ce type recueille à lui seul 40 % de la progression des chômeurs n'ayant jamais travaillé, 46 % de celle des chômeurs employés et 73 % de celle des chômeurs ouvriers. Dans les catégories d'actifs ayant un emploi stable, on observe la plus forte baisse pour les cadres d'entreprise et ingénieurs, pour les professions intermédiaires des entreprises, les techniciens et contremaîtres, pour les employés administratifs d'entreprise, et pour les ouvriers qualifiés. Ce sont donc d'abord les salariés qualifiés des entreprises, des cadres aux ouvriers, qui désertent ces quartiers. Pour les autres, les instituteurs et les employés de service de la fonction publique reculent sensiblement, alors que les cadres du public et professeurs et les professions intermédiaires de la santé et du travail social restent stables. Les deux seules CS qui progressent notablement sont les employés de commerce et surtout les personnels des services directs aux particuliers.

Ces quartiers correspondent à l'image prédominante des quartiers en difficulté, marqués par la précarité et le chômage. Le taux de chômage y atteint 19 % en 1999, et on y trouve 31 % des chômeurs employés, 39 % des chômeurs ouvriers et 36 % des chômeurs n'ayant jamais travaillé de l'ensemble de la métropole.

L'analyse que nous en avons faite montre cependant quelques nuances par rapport à cette image. Ce ne sont pas les classes moyennes en général qui abandonnent ces quartiers, mais d'abord les cadres d'entreprise, et avec eux les autres catégories qualifiées des entreprises. Ces départ n'entraînent pas la transformation de cet ensemble en ghettos où l'on ne trouverait plus que des exclus : précaires et chômeurs y représentent 29 % des actifs, mais ouvriers et employés ayant un emploi stable y comptent pour 44 %, cadres et professions intermédiaires ayant un emploi stable pour 23 %. Enfin, bien que les ouvriers y soient moins nombreux que les employés, ces quartiers restent les plus ouvriers de tous : la question sociale n'y est donc pas si détachée qu'on le dit de la question ouvrière qui persiste.

S'il faut nuancer la vision courante trop catastrophiste de quartiers où presque tous les actifs seraient chômeurs, on ne saurait pourtant considérer ces cas d'appauvrissement comme négligeables ou sans importance. Avec 19 % de chômeurs (contre 11,6 % en moyenne) et 12 % de précaires, près du tiers des actifs connaissent dans ces quartiers une situation plus ou moins difficile et qui se dégrade, poids qui s'élève à 40 % si l'on y ajoute les employés de commerce et des services directs aux particuliers qui ont souvent des conditions de travail et des rémunérations très médiocres ; et, si les cadres stables ne sont pas totalement absents, ils ont nettement diminué et ne représentent que 5 % des actifs. Ces quartiers ont donc un profil social qui s'écarte nettement de la moyenne par le poids des catégories à plus



faible qualification et revenu, et qui se dégrade par la montée du chômage et de la précarité. Évolution résidentielle difficile qui concerne donc 21 %, un peu plus de 1 sur 5, des membres des catégories populaires. Évolution d'autant plus frappante qu'elle se produit dans une métropole qui, dans l'ensemble, voit le profil social de sa population active glisser vers les catégories à statut et qualification plus élevés, mais où 1,6 millions d'habitants sur 11 sont tenus à l'écart de cette progression et sont particulièrement exposés au chômage et à la précarité.

L'évolution de la situation résidentielle des classes populaires dans leur ensemble est ainsi bien plus diversifiée que ne le propose le schéma de la dualisation – qui ne voit que leur relégation dans des quartiers populaires appauvris – ou même son complément par la gentrification – qui y ajoute l'expulsion des classes populaires des anciens quartiers populaires centraux aujourd'hui revalorisés. On peut même dire que la situation de « mixité sociale », c'est à dire de cohabitation avec des catégories moyennes et supérieures, est la modalité résidentielle la plus fréquente pour les catégories populaires, et qu'elle ne s'est pas réduite – sauf pour la présence des catégories populaires dans les espaces les plus supérieurs. Cependant, le cas des quartiers populaires à forte progression du chômage et de la précarité est aussi une modalité importante, qui concerne un cinquième des actifs de la métropole.

#### 4. LES CLASSES MOYENNES, ACCÉLÉRATEURS OU FREINS DE LA DUALISATION ?

La thèse la plus répandue est aujourd'hui celle de l'accentuation de la ségrégation par l'effet d'un éloignement volontaire des classes moyennes fuyant la cohabitation avec les classes populaires. Cette thèse a d'abord été largement développée aux USA par de nombreux auteurs dans l'analyse du *white flight*, puis élargie par W.J. Wilson (1987) dans sa lecture de la crise du ghetto noir comme résultant en partie du départ des classes moyennes noires, et par M. Davis (1992) dans son analyse de Los Angeles et des *gated communities*.

En France, les processus de transformation de la population des grands ensembles de logement social ont été analysés depuis la fin des années 1970 comme résultant du cercle vicieux du départ des classes moyennes vers l'accession à la propriété et du renforcement des catégories pauvres et immigrées les remplaçant. Cette analyse a été durcie par J. Donzelot et M.-C. Jaillot dans leur thèse de la « sécession des classes moyennes » (Donzelot 1999 ; Jaillot 1999) qui a repris l'hypothèse de W.J. Wilson d'un éloignement de la pauvreté et de la précarité par des classes moyennes voulant se protéger des risques de la cohabitation avec les classes populaires pauvres ; et plus récemment, on l'a vu, par E. Maurin (2004) avec sa thèse sur le « séparatisme social ».

Si l'on considère les professions intermédiaires, qui constituent le noyau central des classes moyennes dans les CS de l'INSEE, ce sont les catégories qui ont les indices de ségrégation les plus faibles après les employés, avec des valeurs légèrement supérieures seulement à ceux-ci. Et leurs indices de ségrégation ont tous diminué entre 1990 et 1999, sauf ceux des contremaîtres<sup>21</sup> (tableau A-1), comme ont diminué les indices des deux catégories supérieures qui comptent une proportion majori-

**21.** Dont les effectifs ont diminué comme ceux des ouvriers qualifiés, et dont la situation résidentielle ressemble plus à celle de ces derniers qu'à celle des professions intermédiaires tertiaires.

taire d'actifs moyens par le revenu et la position hiérarchique, les cadres de la fonction publique et les professeurs et professions littéraires et scientifiques.

En résumé, les classes moyennes sont, avec les employés, les catégories les moins concentrées spatialement, ce que l'on voit dans la distribution des CS selon les types d'espaces résidentiels, les professions intermédiaires étant présentes dans tous les types d'espaces, avec des poids dans ceux-ci qui s'écartent assez peu de leur poids moyen dans l'ensemble, sauf dans les types extrêmes, du côté des types supérieurs ou des types populaires ouvriers. Et le groupe d'espaces qui accueille la part relative la plus importante de la population active (45 %) est celui des types moyens-mélangés, les moins polarisés, où aucune des grandes catégories n'est dominante, et où elles sont toutes présentes, avec des poids variables mais toujours significatifs, les professions intermédiaires y ayant, certes, une densité relative la plus forte mais celle-ci restant très modérée<sup>22</sup>.

Les variations des indices de dissimilarité (Oberti et Préteceille, 2003, tableau 3a p. 39) montrent que les professions intermédiaires se sont éloignées des catégories supérieures des entreprises, et rapprochées à l'inverse des cadres de la fonction publique et des professeurs et professions littéraires et scientifiques, ainsi que des employés. Quant à leur proximité avec les ouvriers, remarquons d'abord que les professions intermédiaires sont plus proches d'eux que des cadres. Les évolutions, quant à elles, sont plus disparates : l'indice de dissimilarité augmente avec toutes les catégories ouvrières, chômeurs et précaires compris, pour les instituteurs, et avec toutes sauf une pour les professions intermédiaires des entreprises et les contremaîtres ; il augmente sensiblement dans deux cas seulement sur huit pour les professions intermédiaires de la fonction publique et les techniciens, reculant nettement dans trois cas ; et il diminue dans six cas sur huit pour les professions intermédiaires de la santé et du travail social ; quant aux cadres de la fonction publique et aux professeurs, leurs indices diminuent dans 5 cas et augmentent dans 7 avec les ouvriers ayant un emploi stable, diminuent avec les ouvriers précaires, et sont à peu près stables avec les chômeurs ouvriers (idem, tableau 3b p. 42). Mis à part le cas des professions intermédiaires des entreprises et des contremaîtres, et des instituteurs, qui s'éloignent un peu de tous les ouvriers (tout en en restant assez proches), les autres catégories moyennes se rapprochent un peu de certains ouvriers et s'éloignent un peu d'autres, sans qu'il y ait pour aucune d'elles un éloignement marqué par rapport aux ouvriers précaires et chômeurs – contrairement aux cadres d'entreprise pour lesquels les écarts sont forts et systématiques, comme on l'a déjà vu.

Au total, on peut donc affirmer que, contrairement aux thèses évoquées, les classes moyennes se sont légèrement rapprochées des classes populaires.

Ce léger rapprochement est cependant là encore un résultat moyen résultant d'évolutions variables selon les types d'espaces et de changements de profils.

**22.** C'est peut-être sur ce point que notre divergence est la plus forte avec les analyses d'Eric Maurin, et que nos résultats invalident sa thèse selon laquelle « la ségrégation territoriale enferme les individus dans un dégradé de contextes hermétiques » (op. cit. 2004, p. 39). Cette divergence résulte à la fois de l'échelle inadéquate de définition des voisinages, que l'on a discutée plus haut, et de l'imprécision des catégories sociales qu'il utilise, bien qu'il reconnaisse la pertinence de la distinction entre cadres d'entreprise et cadres « du public ».



Dans les espaces supérieurs, si le poids des professions intermédiaires a baissé entre 1990 et 1999, leurs effectifs n'ont que légèrement diminué (-1,5 %), alors que ceux des ouvriers y baissaient fortement (-33 %). L'évolution de ces espaces a donc joué dans le sens d'un accroissement de la distance entre professions intermédiaires et ouvriers. Il en va de même pour ceux des espaces moyens-mélangés où les catégories supérieures ont progressé, fortement ou modérément.

Les espaces populaires-ouvriers en cours d'appauvrissement social contribuent aussi à l'accroissement de la distance entre professions intermédiaires et ouvriers, puisque les professions intermédiaires y perdent 25 000 actifs sur 196 000, et les ouvriers 73 000 sur 268 000. Certes le recul relatif des professions intermédiaires est-il moins fort, et donc le poids relatif des professions intermédiaires par rapport aux ouvriers (dans les actifs stables) augmente-t-il, ce qui montre bien qu'on est loin de la désertion massive de ces quartiers par les classes moyennes. Mais comme les professions intermédiaires progressent sensiblement dans l'ensemble de la métropole, cette évolution contribue malgré tout à augmenter la dissimilarité.

Si, au total, les classes moyennes se rapprochent un peu des ouvriers, c'est qu'elles s'en rapprochent plus sensiblement dans les autres types d'espaces, qui sont soit des espaces moyens-mélangés dont le profil social s'est maintenu ou s'est légèrement modifié par l'accroissement du poids des classes populaires précaires et chômeurs, soit des espaces populaires où le poids des classes moyennes et éventuellement supérieures s'est renforcé – ce qui comprend le sous-ensemble des quartiers populaires en cours de gentrification, mais pas seulement.

Les classes moyennes se rapprochent des ouvriers non seulement spatialement mais aussi du point de vue de leurs conditions d'emploi, par la forte montée de la précarité et du chômage. Si les actifs des professions intermédiaires ayant un emploi stable ont augmenté de 3,4 % entre 1990 et 1999, les précaires de ces professions ont progressé de 113 %, et les chômeurs de 73 % – la plus forte croissance de toutes les CS de salariés, bien plus que les ouvriers (20 %) et les employés (24 %).

Et cette précarisation croissante des classes moyennes ne concerne pas seulement celles qui résident dans les espaces populaires-ouvriers. Si dans ces espaces, les précaires des professions intermédiaires augmentent de 125 % et les chômeurs de 81 %, dans les espaces moyens-mélangés la progression est de 105 % pour les précaires et de 69 % pour les chômeurs. Et les taux sont un peu moins élevés seulement pour ceux qui résident dans les espaces supérieurs.

#### CONCLUSION : FRAGILISATION SOCIALE ET SPATIALE

La thèse de la dualisation, associée au modèle de la ville globale, est donc inadéquate à rendre compte de l'évolution d'une métropole où les classes moyennes deviennent plus nombreuses, et où les quartiers au profil moyen-mélangé, qui accueillent 45 % de la population, ne sont nullement en voie de disparition. Pour reprendre la version imagée du débat lancé il y a presque vingt ans par R. Pahl (1988), entre le sablier de la dualisation et la toupie du renforcement des classes moyennes, la structure sociale de la métropole parisienne est plutôt du côté de la toupie. Mais celle-ci se déforme : elle s'allonge, en même temps que sa tête se gonfle et son pied se rétrécit. En termes de catégories sociales, il y a croissance des catégories supérieures et moyennes, et restructuration des catégories populaires par la tertiarisation (qui ne

fait cependant pas disparaître les ouvriers). En termes spatiaux, il y a maintien d'une proportion importante de quartiers mélangés ; mais il y a gonflement du nombre de quartiers accueillant de plus en plus exclusivement les catégories supérieures, en particulier les cadres d'entreprise qui s'éloignent des catégories populaires et des immigrés ; et il y a étirement des écarts concernant les quartiers les plus populaires, dont une minorité significative se trouve prise dans un mouvement d'appauvrissement social plus ou moins fort, qui les éloigne sensiblement du profil des espaces moyens-mélangés, mais qui les éloigne considérablement du profil des quartiers supérieurs. Il y a donc à la fois maintien d'une partie centrale mélangée de la distribution socio-spatiale, et accroissement de la distance sociale entre les deux extrêmes de cette distribution.

La croissance et l'exclusivité renforcée des quartiers des classes supérieures sont un point sur lequel on peut considérer qu'il y a vérification d'une des composantes du modèle de la ville globale, dans la mesure où l'on peut penser que cette autoségrégation accrue des catégories supérieures est fortement alimentée par la hausse des profits financiers qui sont le noyau central de la globalisation économique néolibérale et de sa focalisation privilégiée sur certaines grandes villes, tant par les hauts revenus qui en découlent que par les évolutions du marché foncier et immobilier que cette dynamique économique produit.

Il y a cependant deux nuances importantes à y apporter. D'une part, dans la métropole parisienne ce processus n'agit pas tant par la création de nouveaux espaces distincts de ceux des classes supérieures traditionnelles que par le renforcement et l'extension des espaces bourgeois traditionnels par de nouvelles catégories de cadres qui s'agrègent aux classes supérieures. D'autre part, ce processus semble déborder largement des seuls cadres de la finance ou des services avancés aux entreprises – cœur du modèle économique de la *global city* – pour concerner la majeure partie des cadres d'entreprise. Plutôt que d'expliquer cette évolution par les seules raisons de revenus élevés des cadres d'un secteur liés à des exigences « techniques » – le paradoxe de la globalisation financière dont les contraintes de temps et les besoins de rencontres en face-à-face impliqueraient des localisations résidentielles regroupées et centrales – on peut avancer l'hypothèse plus large d'un processus d'incorporation par les cadres d'entreprise du « nouvel esprit du capitalisme » (Boltanski et Chiapello 1999) dans leur vie personnelle et leurs pratiques résidentielles comme ils en sont les acteurs et relais obligés dans leur pratique professionnelle, comme ils y ont été formés au cours de leurs études dans les grandes écoles comme dans les moins grandes, dans les cycles de formation au management, aux « ressources humaines » etc. Ce resserrement des cadres d'entreprise dans l'espace social des classes supérieures montre un mouvement spatial inverse du mouvement social qu'observait H. Mendras (1988) qui voyait, entre 1965 et 1984, la « galaxie » des cadres s'autonomiser de celles-ci et se rapprocher d'autres catégories moyennes au sein de la nouvelle « constellation centrale ». Il semble d'ailleurs aller plutôt dans le sens du renforcement des différences entre cadres du privé et cadres du public et professeurs que soulignaient au même moment F. de Singly et C. Thélot (1988).

Nuançons cependant cette analyse en soulignant que c'est bien le mouvement qui est commenté ici. Il ne faudrait pas durcir le trait en concluant que la cassure de la constellation centrale et le regroupement de la galaxie des cadres d'entreprises avec la constellation des classes supérieures ont déjà eu lieu.



L'évolution des classes supérieures vers une autoségrégation accrue et des beaux quartiers vers une exclusivité renforcée sont certainement un élément de fragilisation de la cohésion sociale, par l'écart croissant, dans tous les sens du terme, qui se creuse ainsi entre les classes supérieures les plus liées au pouvoir économique et en bonne partie au pouvoir politique, et les autres classes sociales, à commencer par les classes populaires. On sait que cette évolution est congruente avec la remise en cause par ces classes supérieures des formes de solidarité et de redistribution construites dans les politiques publiques par le rapport entre une fiscalité progressive et des politiques sociales développées. On retrouve d'ailleurs, sur le plan spatial, la même évolution politique vers le refus des solidarités avec les classes populaires dans l'opposition répétée de nombreux élus locaux des communes bourgeoises aux dispositions de la loi SRU les contraignant en principe à construire des logements sociaux, ainsi que dans les choix qu'ils ont faits de se regrouper pour beaucoup entre communes favorisées dans la définition des communautés de communes ou d'agglomération, de façon à éviter d'avoir à opérer de la redistribution fiscale locale vers des communes à profil social plus populaire, et d'avoir à partager leurs problèmes sociaux.

La thèse de la sécession des classes moyennes, ou celle du « séparatisme généralisé », sont, elles aussi, clairement invalidées par la tendance au rapprochement spatial des classes moyennes et des classes populaires. Ce rapprochement n'est pas simplement l'effet mécanique de la croissance numérique de ces classes moyennes, qui entraînerait leur diffusion, comme le montre le contre-exemple des cadres des entreprises. Ce n'est pas non plus un simple effet de contrainte du niveau de revenu qui obligerait ces classes à cohabiter avec les classes populaires faute de mieux, car la différence de niveau de revenu entre ces deux groupes est assez significative pour pouvoir se traduire par des hiérarchisations résidentielles dans une pure logique de marché. On peut donc penser que cette proximité résidentielle légèrement renforcée est l'effet de processus liés à la fois aux trajectoires sociales des membres des classes moyennes et à leurs représentations des rapports sociaux et de la cohésion sociale. Une bonne partie des membres des classes moyennes sont en effet eux-mêmes issus des classes populaires par mobilité sociale ascendante, et, contrairement à la représentation courante dans la sociologie de la première moitié du *XX<sup>e</sup>* siècle, déjà remise en cause par H. Mendras (1988) il y a plus de quinze ans, ne cherchent plus à affirmer systématiquement leur statut nouveau par la séparation nette avec la classe populaire d'origine ni leurs ambitions par l'imitation des catégories supérieures. Ils gardent une représentation au moins partiellement positive de leurs liens avec les classes populaires, ainsi qu'un attachement aux valeurs de solidarité sociale.

Le maintien de la mixité sociale entre classes moyennes et classes populaires ne va pas cependant sans tensions, mouvements contradictoires et difficultés. Le premier mouvement contradictoire concerne les professions intermédiaires des entreprises dont on a vu qu'elles se singularisaient par une distance croissante avec pratiquement toutes les catégories populaires, évolution moins marquée que pour les cadres d'entreprise mais clairement opposée à celle de la majorité des autres professions intermédiaires. On peut penser que cette divergence résulte là aussi d'une divergence dans les évolutions des niveaux de revenus et des valeurs avec les autres catégories moyennes qui sont plus liées au secteur public ou à des activités qui ne sont pas au cœur de l'économie capitaliste.

Le deuxième mouvement contradictoire concerne le rapport des classes moyennes à la minorité de quartiers populaires les plus pauvres socialement, ceux sans doute qui offrent les conditions de vie résidentielle les plus difficiles, qu'il s'agisse de l'école, de la sécurité dans l'espace public, de la dégradation matérielle des bâtiments. C'est dans ces quartiers, après les beaux quartiers, que la ségrégation s'amplifie et que la cohésion sociale est le plus mise en cause.

Où vont les membres des classes moyennes qui quittent ces quartiers les plus en difficulté ? Les variations d'effectifs selon les types de quartiers laissent penser qu'ils vont essentiellement dans des quartiers qui restent mélangés, qu'ils soient moyens ou populaires-ouvriers. Et non pas, sauf pour une minorité, dans des quartiers péri-urbains ségrégués de classes moyennes. Le péri-urbain est en effet souvent évoqué comme le mode par excellence de la sécession. Mais la majorité des types périurbains de notre typologie des quartiers<sup>23</sup> sont des types mélangés où les classes populaires sont assez présentes.

Enfin, une tension commune traverse les espaces moyens-mélangés et les espaces populaires, affectant les professions intermédiaires comme les employés et les ouvriers : c'est la forte progression du chômage et de la précarité, qui fragilise l'ensemble de ces catégories. L'identification des problèmes sociaux aux quartiers d'exclusion conduit à penser que hors de ceux-ci, tout va bien. Dans les espaces moyens-mélangés restés tels, et dans la partie non appauvrie socialement des quartiers populaires, on déduirait alors de l'absence de ségrégation ou de son caractère modéré, l'absence de difficultés sociales. Il nous semble au contraire que l'absence de problèmes aigus de ségrégation, la mixité réalisée en quelque sorte, n'empêche nullement l'existence de problèmes croissants qui tiennent à cette fragilisation de l'ensemble des catégories populaires et moyennes. Comme l'écrivait il y a plus de dix ans déjà R. Castel (1995, p. 409), « le problème actuel n'est pas seulement celui que pose la constitution d'une "périphérie précaire", mais aussi celui de la déstabilisation des stables » : on peut transposer cette remarque à la fragilisation des processus de cohésion spatiale dans les espaces où la cohabitation entre classes moyennes et classes populaires contribue à la « stabilité ».

Cette fragilisation est d'abord celle de la situation des ménages de différentes catégories : les ouvriers, en premier lieu, parce que même s'ils sont qualifiés et ont un emploi stable, celui-ci est structurellement fragilisé par le processus de désindustrialisation de la région ; et les employés peu qualifiés, dans le commerce ou les services aux particuliers, qui sont les plus touchés par la précarité, les temps partiels imposés, les bas salaires et les mauvaises conditions de travail.

Elle est aussi celle de leurs relations, des équilibres et échanges sociaux qui se sont constitués. La fragilisation peut provoquer des mobilisations locales explicitant et renforçant les solidarités entre différentes catégories sociales. Mais elle peut aussi, en fonction des contextes sociaux et politiques, entraîner des mouvements inverses de fractionnement et de séparation en groupes d'intérêts concurrents, ce qui peut à son tour remettre en cause la mixité sociale si certains pensent qu'ils défendront

**23.** La typologie des IRIS de plus de 400 actifs a été complétée par une typologie simplifiée des petits IRIS, dont les types rassemblent une population faible, 1/50<sup>e</sup> du total environ, et qui donne en fait des résultats semblables sur ce point (Préteceille, 2003, p. 72).



mieux leurs intérêts en se tenant plus à distance des plus en difficulté. La question des rapports aux immigrés est ici centrale, nous la discuterons dans un autre texte. Les politiques publiques peuvent renforcer la cohésion sociale en rendant négociables les distances sociales dans des situations de proximité spatiale, elles peuvent aussi attiser ces distances sociales et provoquer indirectement des prises de distance spatiale.

Edmond PRÉTECEILLE  
OSC Fondation Nationale Sciences Politiques  
27 rue Saint Guillaume  
75007 PARIS  
edmond.preteceille@sciences-po.fr

**RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

- BIHR A., PFEFFERKORN R. 1995. *Déchiffrer les inégalités*. Paris : Syros.
- BOLTANSKI L., CHIAPPELLO E. 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard.
- CASTEL R. 1995. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris : Fayard.
- CHAUVEL L., CHENU A. 2002. Entretien avec Oberti M. et Préteceille, E. « Enjeux et usages des catégories socioprofessionnelles : traditions nationales, comparaisons internationales et standardisation européenne ». *Sociétés Contemporaines*, 45-46, p. 157-186.
- DAVIS, M. 1992. *City of quartz. Excavating the future in Los Angeles*. New York : Vintage Books.
- DESROSIÈRES A., THÉVENOT L. 1988. *Les catégories socioprofessionnelles*. Paris : Éditions La Découverte.
- DIVERS AUTEURS. 2002. Dossier « Enjeux et usages des catégories socioprofessionnelles en Europe ». *Sociétés Contemporaines*, 45-46.
- DUNCAN, OTIS DUDLEY, DUNCAN, BEVERLY. 1955. « Residential distribution and occupation stratification. » *American Journal of Sociology*, 60-5, p. 493-503.
- DONZELOT J. 1999. « La nouvelle question urbaine. » *Esprit*, 258, p. 87-114.
- DONZELOT J. 2004. « La ville à trois vitesses : relégation, périurbanisation, gentrification. » *Esprit*, 303, pp., 14-39.
- FREYSSINET M., REGAZZOLA T., RETEL J. 1971. *Ségrégation spatiale et déplacements sociaux dans l'agglomération parisienne de 1954 à 1968*. Paris : Centre de Sociologie Urbaine.
- GRAFMEYER Y. 1992. *Quand le Tout-Lyon se compte. Lignées, alliances, territoires*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon.
- JAILLET M.-C. 1999. « Peut-on parler de sécession urbaine à propos des villes européennes ? » *Esprit*, 258, p. 145-167.
- MARCUSE P., VAN KEMPEN R., org. 2000. *Globalizing Cities. A new spatial order ?* Oxford : Basil Blackwell.
- MAURIN E. 2004. *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*. Paris : Éditions du Seuil.
- MENDRAS H. 1988. *La Seconde Révolution française 1965-1984*. Paris : Presses Universitaires de France
- MUSTERD S., OSTENDORF W. org. 1998. *Urban Segregation and the Welfare State. Inequality and exclusion in western cities*. London : Routledge.
- MUSTERD S. 2005. « Social and Ethnic Segregation in Europe : Levels, Causes, and Effects. » *Journal of Urban Affairs*, 27, p. 331-349.
- OBERTI M., PRÉTECEILLE E. 2003. *Les classes moyennes dans la ségrégation sociale. Le cas de la métropole parisienne*. Paris : Observatoire Sociologique du Changement. 56 p.
- OBERTI M. 2005. « Différenciation sociales et scolaires du territoire : inégalités et configurations locales ». *Sociétés Contemporaines*, 59-60.
- PAHL R. E. 1988. « Some remarks on informal work, polarization and the social structure. » *International Journal of Urban and Regional Research*, 12, 2, p. 247-267.



- PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M. 1989. *Dans les beaux quartiers*. Paris : Éditions du Seuil.
- PRÉTECEILLE E. 1995. « Division sociale de l'espace et globalisation. Le cas de la métropole parisienne. ». *Sociétés Contemporaines*, 22-23, p. 33-67.
- PRÉTECEILLE E. 2000. *Division sociale et services urbains*. Vol. I : *Inégalités et contrastes sociaux en Île-de-France*. Paris : Cultures et Sociétés Urbaines.
- PRÉTECEILLE E. 2001. *Les transformations de la ségrégation sociale en Île-de-France 1982-90*. Paris : Cultures et Sociétés Urbaines.
- PRÉTECEILLE E. 2003. *La division sociale de l'espace francilien. Typologie socio-professionnelle 1999 et transformations de l'espace résidentiel 1990-99*. Paris : Observatoire Sociologique du Changement FNSP-CNRS.
- PRÉTECEILLE E. 2004. « Définir et analyser la ségrégation sociale. » in *Les mécanismes fonciers de la ségrégation*, Paris : ADEF. p. 9-29.
- PRÉTECEILLE E., RAKOTOMALALA M.-J., RESPLANDY M., CALZADA C. 2005. « Structures sociales des espaces résidentiels et de travail en Île-de-France en 1999. » in Buisson, Marie-Andrée et Mignot, Dominique, org. *Concentration économique et ségrégation spatiale*. Bruxelles : De Boeck. Chap. 10 p. 183-199.
- RHEIN C. 1994a. « La ségrégation et ses mesures. » in Brun, Jacques et Rhein, Catherine, org. *La ségrégation dans la ville*. Paris : L'Harmattan. p. 121-161
- RHEIN C. 1994b. « La division sociale de l'espace parisien et son évolution » in Brun, Jacques et Rhein, Catherine, org. *La ségrégation dans la ville*. Paris : L'Harmattan. p. 229-257
- RHEIN C. 1997. « De l'anamorphose en démographie. Polarisation sociale et flux scolaires dans la métropole parisienne ». *Annales de la Recherche Urbaine*, 75, p. 59-69.
- RHEIN C. 1998a. « Globalisation, Social Change and Minorities in Metropolitan Paris : The Emergence of New Class Patterns. » *Urban Studies*, 35, p. 429-447.
- RHEIN C. 1998b. « The working class, minorities and housing in Paris, the rise of fragmentations ». *GeoJournal*, 46, p. 51-62.
- SASSEN S. 1991. *The global city. New York, London, Tokyo*. Princeton : Princeton University Press.
- SINGLY F. DE, THÉLOT C. 1988. *Gens du privé, gens du public. La grande différence*. Paris : Dunod.
- TABARD N. 1993. « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire. » *Économie et Statistique*, 270, p. 5-22.
- TABARD N. 2002. *Représentation socio-économique du territoire. Typologie des quartiers et communes selon la profession et l'activité économique de leurs habitants. France métropolitaine, recensement de 1999*. Paris : INSEE.
- WILSON W. J. 1987. *The truly disadvantaged. The inner city, the underclass and public policy*. Chicago : The University of Chicago Press.
- ZALIO P.-P. 1999. *Grandes familles de Marseille au XX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Belin.

**ANNEXES****Définition de l'indice de dissimilarité :**

L'indice D de dissimilarité entre deux catégories  $x$  et  $y$  se calcule suivant la formule suivante, où  $x_i$  et  $y_i$  sont les effectifs des deux catégories dans l'unité spatiale  $i$ ,  $X$  et  $Y$  leurs effectifs totaux, et  $n$  le nombre d'unités :

$$D(x,y) = \frac{1}{2} \sum_{i=1}^{i=n} \left| \frac{x_i}{X} - \frac{y_i}{Y} \right|$$

L'indice de ségrégation d'une catégorie  $x$  est l'indice de dissimilarité entre cette catégorie et l'ensemble des autres, ou, par approximation, le total de la population considérée.

TABLEAU A-1 : INDICES DE SÉGRÉGATION ET EFFECTIFS DES CATÉGORIES SOCIALES  
IRIS – ILE-DE-FRANCE 1990-99

CS	IS 1990	IS 1999	Var IS	PA 1990	PA 1999	Var PA
Agriculteurs	0,851	0,856	1 %	7 312	4 456	-39 %
Artisans	0,242	0,236	-3 %	119 214	98 212	-18 %
Commerçants	0,262	0,255	-3 %	124 342	115 374	-7 %
Chefs d'entreprise	0,442	0,435	-2 %	47 328	38 950	-18 %
Prof. libérales (non sal.)	0,415	0,409	-1 %	89 154	99 276	11 %
Prof. libérales (salariés)	0,775	0,677	-14 %	4 924	7 890	60 %
Cadres de la fonction publique	0,325	0,304	-7 %	88 768	102 221	15 %
Professeurs, professions scientifiques	0,342	0,319	-7 %	128 193	137 896	8 %
Prof. de l'info., des arts et des spectacles	0,450	0,435	-3 %	49 876	47 013	-6 %
Cadres admin. et com. d'entreprises	0,292	0,315	7 %	317 921	326 386	3 %
Ingénieurs et cadres techn. d'entreprises	0,268	0,277	3 %	245 060	276 329	13 %
Prof. Interm. (non sal.)	0,398	0,366	-9 %	31 837	38 621	21 %
Instituteurs et assimilés	0,209	0,209	0 %	125 569	121 146	-4 %
Prof. int. De la santé et du travail social	0,207	0,193	-7 %	121 500	137 588	13 %
Clergé, religieux	0,818	0,876	7 %	7 284	2 682	-63 %
Prof. int. admin. de la fonction publique	0,266	0,248	-7 %	92 168	90 778	-2 %
Prof. int. admin. et com. des entreprises	0,140	0,140	0 %	376 505	413 421	10 %
Techniciens	0,214	0,208	-3 %	176 081	174 954	-1 %
Contremaîtres, agents de maîtrise	0,252	0,266	5 %	100 837	90 537	-10 %
Empl. Civils et ag. de serv. de la fonction publique	0,196	0,208	6 %	349 811	343 995	-2 %
Policiers et militaires	0,330	0,301	-10 %	85 232	95 117	12 %
Employés administratifs d'entreprises	0,131	0,146	10 %	499 282	385 715	-23 %
Employés de commerce	0,190	0,189	-1 %	122 708	131 444	7 %
Pers. des services directs aux particuliers	0,189	0,163	-16 %	194 013	235 333	21 %
Ouvriers qualifiés de type industriel	0,252	0,293	14 %	188 418	119 053	-37 %
Ouvriers qualifiés de type artisanal	0,190	0,209	9 %	235 802	186 663	-21 %
Chauffeurs	0,264	0,295	11 %	95 331	82 160	-14 %
Ouv. qual. de la manutention, du magasinage et du transport	0,325	0,351	7 %	60 997	49 001	-20 %
Ouvriers non qualifiés de type industriel	0,327	0,332	2 %	165 164	109 348	-34 %
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	0,276	0,304	9 %	127 441	101 258	-21 %
Ouvriers agricoles	0,823	0,832	1 %	5 284	4 031	-24 %
Apprentis	0,360	0,298	-21 %	29 201	49 115	68 %
Intérimaires	0,282	0,276	-2 %	49 328	66 859	36 %
CDD cadres et prof. intellectuelles sup.	0,444	0,395	-12 %	33 420	72 107	116 %
CDD professions intermédiaires	0,281	0,211	-33 %	42 633	90 937	113 %
CDD employés	0,211	0,183	-15 %	81 209	126 861	56 %
CDD ouvriers	0,306	0,314	2 %	61 114	62 128	2 %

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ LA SÉGRÉGATION SOCIALE A-T-ELLE AUGMENTÉ ?

Chômeurs agriculteurs	0,983	0,975	-1 %	264	434	64 %
Chôm. artisans, com. et chefs d'entreprise	0,556	0,393	-42 %	11 736	22 253	90 %
Chôm. cadres et prof. intellectuelles sup.	0,402	0,344	-17 %	36 388	53 229	46 %
Chômeurs professions intermédiaires	0,256	0,188	-36 %	62 068	107 702	74 %
Chômeurs employés	0,198	0,217	<b>9 %</b>	162 450	202 519	25 %
Chômeurs ouvriers	0,311	0,321	<b>3 %</b>	149 425	179 232	20 %
Chômeurs jamais travaillé	0,383	0,359	-6 %	41 685	56 690	36 %

Successivement : indices de ségrégation à l'IRIS en 1990 et 1999, variation relative de l'indice de ségrégation entre ces deux dates, effectifs en 1990 et 1999 et variation relative des effectifs entre ces deux dates.